

COMMUNE DE LA BROQUE

VENTE DE BOIS DE CHAUFFAGE AUX ENCHERES MONTANTES

Le jeudi 28 avril 2022 à 18 h
A la salle polyvalente de La Broque

MAIRIE
de
LA BROQUE

129 rue du général de Gaulle
B.P. 60069 La Broque
67131 Schirmeck Cedex



☎ 03 88 47 42 90
Télécopieur 03 88 47 18 54
e-mail : labroque.mairie@labroque.fr
site : www.labroque.com

Produits mis en vente :

- bois de chauffage hêtre et feuillus divers, façonnés en long, débardés bord de route : 266 m³
- bois de chauffage feuillus fonds de coupe : 129 stères
- bois de chauffage façonnés en stères, bord de route : 13 stères

Provenant de la forêt communale de La Broque

Pour la visite des lots :

Les acheteurs, munis du présent catalogue, sont autorisés à circuler en véhicule sur la route forestière de la Noiregoutte, Lombruche, Nid des oiseaux, Rapide de Salm, Côtes des chênes, Baraque du maire, piste au-dessus de Baraque du maire (parcelle 3&8), Pierre Taillée, de la Vierge, piste en dessous de RF de la Vierge depuis D126.

Du 11 avril au 28 avril de 7 heures à 19 heures (ce document vaut autorisation de circulation à présenter en cas de contrôle).

Le cahier de vente ainsi que le bulletin d'inscription sont disponibles sur les sites internet de la commune :

<https://www.labroque.fr>

<https://www.facebook.com/communedelabroque>

Possibilité de faire une demande par mail ou par téléphone pour remise au format papier :

labroque.mairie@labroque.fr . 03 88 47 42 90

Attention :

Le premier tour de la vente est réservé aux habitants de la commune de La Broque.

Les invendus feront l'objet d'un second tour le jour même ouvert à tous, uniquement aux particuliers, il n'y aura pas de vente pour les professionnels/entreprises.

Chaque cessionnaire ne pourra acheter plus de deux lots.

Les acheteurs de l'année 2021 n'ayant pas entamés leurs lots ne pourront acquérir un lot en 2022.

L'inscription à la Mairie est obligatoire pour participer à cette vente. L'inscription se fera uniquement par mail ou par dépôt du bulletin d'inscription dans la boîte aux lettres de la mairie dans une enveloppe portant la mention « vente populaire de bois 2022 ».

En cas d'impossibilité d'assister à la vente, les acheteurs pourront se faire représenter par un tiers (à déclarer lors de l'inscription). Celui-ci ne pourra représenter qu'un acheteur, et ne pourra acheter du bois pour son propre compte. Seul l'acheteur inscrit en Mairie pourra signer le contrat de vente.

Date limite des inscriptions : **mardi 26 avril.**

Le paiement comptant est exigé le jour de la vente par **chèque** libellé à l'ordre du **Trésor Public.**

Les enchères sont en Euros, **de 10 € en 10 €.** Le prix résultant des enchères est un prix de vente toutes taxes comprises.

Au vu de la situation sanitaire, il est conseillé de venir à la vente munis d'un masque et d'un stylo. Seul l'acheteur ou son représentant pourront être présent à la vente.

Des mesures sanitaires seront prises par les services municipaux et il vous est demandé d'appliquer les gestes barrières.

Les acheteurs reconnaissent avoir pris connaissance des conditions de la vente, des clauses générales des ventes de bois aux particuliers, des clauses particulières des lots, des consignes de sécurité, et s'engagent à les respecter.

Pour le Maire, l'Adjoint,
Philippe PFISTER

